ARIDEL.
lon. District Court of this ...7, will be sold on ... o'clock noon, at the ...d St. Louis streets, ... Le Carpentier and ...ors of P. Pandely, ...to wit: ...d in the new suburb ...treet, proceeding of ...ed 515, 516 and 517, ...ed suburb, deposited ...tary public; said six ...ably to a particular ...l be exhibited at the ...Juan Vivas, order of ...n of one thousand ...payable at one, two ...ndorsed to the satis...ntage until final pay...

C. Pollock, notary
sept 21

DELERY.
...October, 1837, at ...hartres and St. Louis ...the honorable Court ...d parish, the slave ...the succession of ...

...years, hair dres...

...with notes endorsed ...and bearing mort...

...fore Louis T. Caire, sept 19—6t

...GUINAULT.
...the 7th of October ...y, at the Exchange ...streets, on the ac... Laberondi, Felix ...and Thomas J. ...of Mrs Athalie ...comply with the ...to them on the ...ground situated ...river, making part ...Prosper Ma...wn by John Schrei...1837, and depo... Joseph Cuvillier ...exhibited at the ex...

...A. R. Spear.
...square No 1 on the ...

...square No 1. ...square No 2. ...No 2, on the ac... ...square No 2.
...No 1 a 30 square
...No 1 a 30, square
...No 1 a 30, square
...No 1 a 26, square
...No 1 a 30, square
...No 1 a 30, square
...No 1 a 30, square
...No 1 a 30, square

...the balance at 1 and 2 ...ruary 1837, for notes ...special mortgage ...at maturity shall ...cent per annum, ...by any of the ...of any of the ...possession at the ...before Joseph Cuvillier
Sept 16—10t

...IGHT, Auctioneer.
...MEEKER.—By vir...onorable the Court o... parish and city of New ...dated 16 August, 1837, ...change, corner of Char... Monday the 16th Octo...

...buildings and improve...estate of Messrs Smith ...50 feet front on Fran...said street, by 145 feet ...between Amour and ...on said lot there is a ...apartments intended for a ...it stands back from ...to be passed before ...Public, at the expense o... to be examined previous
sept 14 6t law

...& DELERY.
...the 23d of Septem...A. M., on Royal street ...streets, in virtue of ...Court of Probates in ...following articles be...Peter Lafaye deceased ...

...1830, ...Borsac, ...

...brandy, 1825. ...1830, ...1830.

...P. M. in Conde st. ...streets, the moveable ...ession, such as beds, ...and some jewelry, &c.

...$200 cash, from $200 to ...above $500 4 months ...the satisfaction of the ...until the notes shall be
sept 12

...& CENAS.
...Sale.
...day the 27th of S...ek at the New Exchange ...streets, by virtue o... Parish Court, bearing ...under direction of the ...surrendered by Harvey ...to their creditors ...aged 26 years, and her ...good cook and house ser...
aug 26

...& CENAS.
...23d September next ...New Exchange corner of ...the following slaves ...creditors ...aged about 35 years ...aged about —— and ...

...notes endorsed to ...with mortgage until
aug 22

...NEW-ORLEANS.
...cipality No. One.
...day, 4th September 1837. ...and he is hereby autho... the first municipality ...the order of the phy... shall be invited to deliver ...orders the drugs which ...shall be duly authorised ...treasurer of the first muni...orders in proportion as the ...apothecaries who shall ...be, and he is hereby au...cians of each ward of the ...attention to the indigent ...manded by the aldermen ...by giving notice to the phy...that the first Municipa...acknowledge the attention ...the aforesaid indigent per...

PAUL BERTUS—Recorder.
...137.
D. PRIEUR—Mayor.

THEARD Jnr.—Secretary.
...above resolutions, notice is ...following persons have been ...are respectfully invited to ...their power the benevolent ...

...medical doctors, Messrs. M'c... Messrs. Seiles & M...

...medical doctors, Messrs. ...apothecaries, Messrs. Del...

...Medical Doctors, Mrs. Kerr & ...Messrs Pinguet, Levaillé & ...

...Medical Doctors, Messrs Vio... Messrs Martin & Ruth. ...Medical Doctors, Messrs. Du...Messrs Vignes & ...

15, 1837.
D. PRIEUR—mayor.

...OF NEW ORLEANS.
Municipality No 1.
...of September 11, 1837. ...mayor be and he is hereby ...a sufficient number of res...ward of the first municipali...to visit the indigent sick o... who shall be author so... to draw on the treasur... to attend said ind... to the indispensabl... shall be prescribed by th...

PAUL BERTUS, Recorder.
1837.
PRIEUR, Mayor.

THEARD, Jr. Secretary.
...resolution, the following ...and requested to attend ...said resolution.
1st Ward.
Messrs J M Kennedy, S. Bertus. A. Cheppard.
2d Ward.
Messrs J. Boissiere, P. Dubertrand.
3d Ward.
Messrs J. Fernandez père, F. Durel.
4th Ward.
Messrs Wm Massey, J. F. Canonge.
5th Ward.
Messrs P Galle, J. A. Romer, Hy. Colsson.

D. PRIEUR, Mayor.

...leans, 9th September 1837. ...make known to the ...Fever by Dr. Rapalo ...more eagerly recommend ...taken with the same ...any encouragement.
JN. BAPTISTE.

NOTICE.
...given to the creditors of ...Felicité Gaillan Dupin ...Corcelle, to present an exact ...to those, accompanied with ...Colson, administrator ...

L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, de la ... et de la ... Municipalité.
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.
PUBLIÉ TROIS FOIS PAR SEMAINE DURANT L'ÉTÉ,
MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

NOUVELLE-ORLÉANS:
JEUDI MATIN, 21 SEPTEMBRE 1837.

SALUBRITÉ.

Les mesures prises par le Conseil de Ville ont produit leur effet; et si la mortalité n'a pas diminué, beaucoup de victimes ont du moins échappé au fléau destructeur. Le zèle des médecins, libre de se ralentir par les fatigues qui leur font éprouver de nombreux appels de jour et de nuit, semble s'accroître en raison de l'affluence d'étrangers qui accourent tout exprès pour s'enrôler avec la foule de ceux qui ont déjà disparu. Nous sommes sensiblement péniné en dépliquant des docteurs qui pratiquent ici de longue main, qu'il faudrait les nommer tous, si l'on voulait louer quelqu'un d'eux; mais en leur rendant ici un hommage bien naturel, nous ne pouvons résister au désir de citer un jeune médecin nouvellement aggrégé à notre faculté, et dont le zèle désintéressé pour secourir les malheureux ne l'a cédé à celui d'aucun de ses confrères les plus avantageusement connus pour leur humanité. Le Dr. J. Rhodes a rencontré chez une multitude de pauvres Irlandais ses compatriotes, de si nombreuses occasions d'exercer son noble ministère, qu'il n'a rien fallu de moins que son inépuisable bienfaisance pour lui donner les forces suffisantes à l'emploi des remèdes et des secours que la générosité de plusieurs personnes de sa nation a mis à sa disposition. Beaucoup de cures remarquables ont été le résultat de ses soins, et plusieurs personnes notables lui doivent leur retour à la vie! Nous n'insistons sur des mérites partagés par nombre d'autres médecins, que pour donner à connaître combien l'amour de l'humanité peut faire vaincre d'obstacles; et à quel point il est capable de multiplier les moyens d'être utile à ses semblables!

Nous avons reçu par la barque Duc d'Orléans, arrivée hier soir dans notre port en quatre jours de la Havane, nos liasses de journaux jusqu'au 14 septembre inclusivement. Ils ne contiennent pas de nouvelles plus récentes d'Espagne que celles que nous avons reçues par le navire Wellington, de Liverpool. Le Duc d'Orléans a apporté 1876 doublons espagnols, environ $32,000. Nous publions sous le titre commercial les dernières ventes du marché de la Havane.

FARINE ARRIVEE HIER:

Par le bateau à vapeur Bunker Hill,	1285 bls.
Par le Bousilic, Jones,	604
Total	1889

MEXIQUE.

Les gazettes que nous a apporté la goëlette Marmion, arrivée hier de Tampico, sont entièrement dénuées d'intérêt. Une lettre qu'un négociant respectable a eu la complaisance de nous communiquer, lui annonce qu'au départ de la goëlette Marmion, deux bâtimens de guerre texiens étaient en vue; ils avaient capturé la goëlette mexicaine Correo, de Tabasco. Une frégate anglaise qui arrivait de la Vera Cruz a annoncé que le commandant des forces navales mexicaines était sorti de ce port avec deux bricks et une goëlette de guerre pour donner la chasse aux Texiens, mais qu'il était rentré après trois jours ayant oublié son compas de route. Il avait remis en mer presqu'aussitôt pour aller détruire l'escadrille texienne, mais s'en était retourné après quatre autre jours sans avoir rien rencontré. Ne serait-on pas autorisé à penser que c'est une mystification à l'anglaise?

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.
LETTRE No. VII.

Washington, 13 Septembre 1837.

Mon cher Monsieur,

D'après l'opinion bien manifestée du Sénat, je crois qu'il est certain que la proposition de M. Buchanan, de déposer sur le bureau toutes les pétitions qui n'ont aucune connexion avec les sujets pour lesquels le Congrès a été extraordinairement convoqué sera adoptée, attendu que la majorité de ce corps est en faveur d'un prompt ajournement. Peu d'opposition se manifestera dans le sénat, contre les mesures qui seront recommandées par le comité de finances. Le bill pour défaire le système des banques de dépôt, applicable aux corporations et aux banques, est maintenant par devant le comité, présidé, je crois, par M. Grundy, dont le rapport, attendu depuis quelques jours, sera le coup de grâce porté à quelques unes des banques. Ce rapport déclarera en banqueroute, les portes fermées, et les affaires placées entre les mains des commissaires chargés de les terminer, toutes celles des banques qui refuseront de reprendre leurs paiemens en espèces, après un certain nombre de jours. Cette loi sera des plus salutaires et forcera les directeurs de banques à se restreindre dans leurs escorbarderies. Cette loi, en éprouvant une violente opposition, sera néanmoins adoptée avec quelques modifications (comme il en sera probablement dans toutes les autres parties du système des mesures relatives à la circulation) présentées par M. Calhoun, dont la vanité surpasse l'ingéniosité, par rapport à l'influence qu'il croit exercer sur l'esprit d'une partie considérable des deux chambres. J'ai été complètement désappointé dans la manière de s'expliquer de M. Calhoun. Dans ses discours imprimés, j'ai toujours cru qu'il y avait trop de phrases subtiles de subtilité métaphysique; et je m'aperçois maintenant, que tout ce qu'il dit n'est qu'emphase et affectation. Je l'ai néanmoins entendu parler hier pendant quelques minutes; son langage est pur, fort et correct; son ton est clair et concis; ses gestes, simples, sont appropriés à son langage. Je le considère, néanmoins, comme trop ardent de tempérament, quoique n'ayant qu'une parcelle de vivida vis animi, pour faire un orateur de la trempe de Démosthène et de Chatam.

Bien que le sénat paraît être disposé à ajourner sans aucune prolongation dans la session, nous ne pouvons, cependant, espérer que les membres de la chambre abandonnent l'occasion de satisfaire leur démangeaison de parler continuellement; et il serait aussi difficile de les guérir de cette maladie, que d'empêcher la marée qui, chaque jour, fait gonfler le Potomac. La médecine n'offre, peut-être, aucun antidote à ce malaise qui, semblable à d'autres maux attachés aux institutions libérales, doit être abandonné à lui même jusqu'à sa guérison. Je pense que le temps de la mode est passé. Les hommes capables (et dans doute il s'en trouve dans les deux côtés de la question) ne participent que très rarement à de semblables farces, dont les effets ont tellement frappé les spectateurs, que les grands parleurs seront forcés de changer de méthode.

M. Clay est parti pour Philadelphie, pour assister à une vente de vaches à courtes cornes; il serait assez curieux s'il voulait se donner la peine d'examiner la corne d'abondance de la Banque des Etats-Unis, qui ci devant était une sorte de cornucopie pour ses défenseurs, malgré la peste égyptienne qu'elle peut avoir répandue sur la nation. Clay est un vieillard de fort bonne apparence lorsqu'il se lève pour parler; ses manières approchent un peu du genre sotaique; la nature et l'éducation ne l'ont jamais désigné pour être un homme d'Etat; il fait un intéressant orateur, mais il ne peut s'étendre dans un grand discours.

Le temps est frais et agréable; pas un jour ne s'est écoulé depuis mon arrivée ici, qu'un habillement chaud n'ait été presque nécessaire; les charmes que m'offre Washington sont si admirables, que je regrette que mes occupations ne m'y retiennent pas jusqu'à l'été prochain. Une chose réellement remarquable dans le caractère des habitans de cette ville, c'est qu'ils n'ont pas besoin de patrouilles, ni de gardes de nuit. Rien de cela n'est nécessaire, car, il n'est jamais question de vols, de querelles ou de désordres; on peut se promener à toute heure de nuit avec la plus parfaite tranquillité, ce qui prouve beaucoup en faveur de la moralité de la population.

J'ai ouï dire que quelques chefs du parti anti-maçonnique de la Pensylvanie étaient arrivés ici, avec l'intention de tenir une convention relativement à cette secte politique. Serait-ce parce que c'est une secte politique qu'elle est sujette aux sarcasmes de ceux qui y sont opposés; et leur conduite a prouvé qu'ils ne la considéraient seulement que sous le rapport politique. J'ai conversé avec quelques-uns d'entr'eux, qui sont entièrement en faveur de M. Harrisson, comme candidat à la prochaine élection de président. L'abolition et l'anti maçonnerie marchent de front.

Duff Green, dans son journal le *Merchant*, maintient toujours un feu nourri contre les banques; et dans lequel il agit à l'unisson avec l'opinion bien connue de M. Calhoun et de ses amis. Les talens et l'expérience de ce monsieur, peuvent être de la plus grande utilité à son pays, en créant et en perpétuant un système de banque qui exclurait la crainte et le danger; cette conduite fera presque oublier ses pêchés politiques. Ses concitoyens ne pourront et ne voudront jamais oublier l'art avec lequel il avait accoutumé le public à se familiariser à son système de démembrement de l'Union! Peut-être s'en répentit-il, et est-il déterminé autant que possible à revenir de ses erreurs, en employant ses moyens intellectuels à la promotion de la tranquillité, et au bonheur de notre pays commun.

La nomination de MM. P. K. Lawrence et Thos. Slidell a été confirmée hier par le sénat, le premier comme juge de la cour de district de. Etats-Unis, et le second comme avocat des Etats-Unis, pour le district oriental de la Louisiane. Je pense que ces nominations occasionneront de la satisfaction à la Nlle.-Orléans particulièrement celle de M. Lawrence. M. Slidell est ici depuis trois ou quatre jours. Plusieurs de nos concitoyens jouissent en ce moment de ce délicieux climat, et je crois quelques-uns fois être à la Nouvelle-Orléans en voyant tant de figures que je connais.

12 septembre.—1 heure et demie.

Hier, les deux chambres se sont ajournées de bonne heure, sans avoir délibéré sur aucun sujet important. Aujourd'hui, M. Wright, de New-York, membre du comité de finances, a lu au sénat un rapport.

1o. Sur le bill autorisant le secrétaire de la Trésorerie d'émettre ... millions de piastres en billets de la Trésorerie, d'une dénomination non moindre de $100, recevables en paiement de toute somme due au gouvernement, et portant un intérêt de non moins de six pour cent par an. Le bill contient plusieurs autres articles relatifs aux peines à infliger aux contrefacteurs, &c. &c. L'émission de ces billets de la Trésorerie n'aura pour but, je présume, que de suppléer au déficit occasionné par la faillite des banques de dépôt de faire face aux besoins du gouvernement en espèces; et, selon ce rapport, on n'y peut rien objecter. Le ... que ces billets seront au pair des espèces, et ... de ville et ville de ... aux ...

2o. Sur le bill qui pourvoit à la collecte des revenus dûs au gouvernement, par les banques de dépôt. Ce bill laisse à la discrétion du secrétaire de la Trésorerie, de collecter cet argent en telles sommes et à telles époques qu'il le requerrait les besoins du gouvernement. Le secrétaire est autorisé à instituer des poursuites contre les banques qui refuseraient ou négligeraient de payer lorsqu'elles en seraient requises, et contre celles qui se refuseraient pas payer. Les termes de deux, cinq et huit mois.

Mr. Wright a observé qu'il espérait que le comité serait prêt à faire demain, un autre rapport plus complet sur les matières importantes qui lui ont été soumises.

Le bill, dont il a fait le rapport lundi, relativement au renvoi du paiement de la quatrième portion du surplus des revenus, se trouvant devant le Sénat, Mr. Calhoun a fait la motion que la considération en soit renvoyée à demain, parce que le Sénat serait alors mieux du rapport complet du comité des finances; on a adhéré à cette proposition, et le Sénat s'est ajourné.

Lorsque j'ai quitté la Chambre des Représentans, Mr. J. Q. Adams discutait sur la motion qu'il a faite afin de requérir l'exécutif de transmettre au Congrès la copie des documents relatifs à nos négociations avec le Mexique et le Texas, qui dans son opinion, pourraient être rendus publics sans nuire aux intérêts de la nation. Les discours de Mr. Adams font attentivement écoutés par les membres et une nombreuse galerie. Son but est de s'opposer à toute connexion entre ce pays et le Texas; mais comme la majorité des deux chambres paraît être déterminée à n'agir à cet égard que sur les points recommandés dans le message du président, la considération de la motion de Mr. Adams sera probablement renvoyée à la prochaine session du Congrès; ou du moins, si sa motion prévaut et que les documens soient transmis, on mettra de délai à s'occuper des mesures à prendre.

Votre serviteur: P. K. W.

Correspondance de l'Abeille.
Washington, 14 Sept. 1837.
LETTRE VIII.

Mon cher Monsieur,

La convention anti-maçonnique à laquelle j'ai fait allusion dans ma dernière lettre, est tombée misérablement. Les sages qui se trouvent parmi ces spéculateurs politiques, ont trouvé que Harrison est le No. 90; plusieurs d'entre eux m'en ont fait part. La vérité est qu'ils se trouvent atterés par le message du président, qui, en tombant sur le parti de l'opposition, a fait l'effet d'une bombe de treize pouces de diamètre qui tomberait sur un brick de guerre; ceux de l'équipage qui n'ont point été frappés restent comme pétrifiés de terreur et incapables d'aucun mouvement. La situation des partisans des banques est déplorable: L'espérance même semble leur échapper. Webster, Clay et John Sergeant sont les chefs de ce faible parti; le dernier n'a pas ouvert la bouche pendant toute la session et les deux premiers ont expressément déclaré qu'ils amenaient leur pavillon. Cet état de choses n'est il pas glorieux? Il est pourtant digne de remarque, que les petits champions des banquistes qui, chaque jour, s'assemblent aux encoignures de la rue du Canal, et là fôment et babillent, nous menacent d'une insurrection dans le cas où la Banque des Etats-Unis ne serait pas rétablie. Il est pourtant vrai aussi de dire que ces messieurs se sont grandement mépris en pensant qu'ils formaient à eux seuls le corps de la nation. Que ne sont-ils ici pour former leur instruction: que ne peuvent-ils voir tous nos hommes d'Etat réunis ici de toutes les parties de l'Union, et qui ne sont pas plus décidés à établir une banque nationale qu'à rappeler la déclaration de l'indépendance de notre pays. Si nos gens de la rue du Canal, venaient passer deux jours à Washington, ils trouveraient qu'on rapport avec le gouvernement, leur situation est à peu près celle d'un maringouin sur le dos d'un éléphant.

Le président Van Buren, est en ce moment plus populaire qu'aucun homme des Etats-Unis, excepté le général Jackson. Ses manières sont si engageantes et si affables qu'elles lui gagnent les cœurs de tous ceux qui l'approchent. Sa démarche paraît noble et digne de remarque, et semble imposer silence à la familiarité; il n'a aucun côté faible qui puisse donner de la prise à l'astuce et à l'intrigue; il a trop de prudence et de bon sens pour être la dupe de cette foule de faux amis qui voudraient le faire tomber dans les lacs qu'ils ont tendus pour assurer la réussite de leurs plans mercenaires. J'en ai assez vu et assez entendu pour être certain que cette vermine politique sera jugée à sa valeur par la sagesse de Van Buren, dont la présidence formera une page remarquable de notre histoire. S'il réussit dans son plan de réforme du système de banque de ses attributs, il aura accompli une tâche herculéenne et se sera rendu à jamais, digne des bénédictions de ses compatriotes. Il est assisté dans cette noble entreprise par une réunion d'amis fidèles et éclairés qui méritent de figurer à ses côtés. Le sénateur Wright, de l'Etat de New-York, à la tête aussi forte et la langue aussi bonne que jamais; cependant il paye son tribut à l'humanité. Nous comptons le puissant Benton, le glorieux Tom, comme on l'appelle communément. Aucune affaire ne peut être entreprise avec sécurité, si l'on n'a son génie, sa persévérance, son éloquence et son savoir.

Webb, éditeur du Courrier de New-York a figuré ici depuis quelques jours. M. Gholem du Mississipi, en répliquant à une attaque de corruption faite sur les presses démocratiques du pays par M. Wise de la Virginie, fit allusion à une transaction entre Webb et la banque des Etats-Unis. Webb écrivit une lettre à Gholem, l'accusant, dans cette missive, de chercher à se couvrir du privilège des membres du Congrès pour décrier la manière de penser d'un homme estimable. Gholem répondit sur un ton élevé et en employant des expressions outrageantes, que Webb s'était trompé s'il pensait que son intention était de se couvrir du bouclier congressionnel, et que loin de là, il était toujours prêt à donner toute satisfaction à celui qui se croirait offensé par les discours ou remarques qu'il pourrait faire dans la Chambre des Représentans; mais c'était trop peu pour Webb qui envoya un détail erroné de l'affaire au National Intelligencer en ayant bien soin de faire rester dans le chat à coulisse avant qu'il fût publié.

3 heures.—M. Wright, du comité des finances, a rapporté aujourd'hui, au Sénat, plusieurs bills sur les sujets qui ont été soumis à sa considération, savoir: un bill qui permet aux importeurs de marchandises étrangères de les déposer dans les magasins publics; les droits seront payés en argent sur les parties qu'on voudrait retirer, bien entendu que si lesdites marchandises restaient deux ans dans lesdits magasins, le collecteur de douanes aurait pouvoir de faire vendre telle portion qui serait jugée suffisante pour payer les droits.—Aussi, un bill pour la sûre garde des deniers publics.—Si j'ai bien compris ce bill, tel qu'il a été lu par le secrétaire, il est fait pour continuer le présent système de la garde des fonds nationaux par les collecteurs, receveurs et trésoriers des hôtels de monnaies; avec quelques additions près; la principale autorisant le secrétaire de la trésorerie à nommer de temps à autre, selon qu'il le jugera à propos, des agens spéciaux pour inspecter les livres, comptes et caisses desdits collecteurs, receveurs et trésoriers des hôtels de monnaies. Aussi un bill pour remettre les amendes sur les banques dans le district de Columbia, pour les non payemens en espèces; pourvu, néanmoins, que dans l'espace de soixante jours après la passation dudit acte, lesdites banques paient en espèces, leurs billets au dessous de dix piastres; et que tous leurs autres billets le soient dans l'espace de six mois, et de plus, qu'elles ne recevront point dans les dépôts, aucuns billets des autres banques au dessous de cinq piastres. Ce même bill prohibe la circulation de tels petits billets sous peine d'une amende de cinquante piastres.

C'est ainsi que le système en entier que le comité de finances propose au Sénat, a été développé: quant au sort qu'éprouveront ces bills, soit collectivement, soit individuellement, il est impossible de le prévoir. M. Rives a déclaré que le comité avait oublié une partie essentielle qui eût dû être recommandée pour l'avantage de la communauté savoir: n'avoir point désigné le genre de monnaie qui serait recevable pour le paiement des droits. Mr. Calhoun parla aussi relativement à quelques omissions de la part du comité. Probablement il désire suppléer à l'éclaircissement qui manque par les ressources de son génie et de ses capacités financières. Pour ce qui me concerne, je ne puis concevoir quel est le but de ces messieurs; on demande quelle sorte de monnaie sera reçue en paiement des droits? Eh! parbleu ce sera en monnaie courante! Il n'y a pas de terme moyen entre la circulation des espèces sonnantes et celle d'un papier que l'on déprécie journellement, et qu'il serait impossible au gouvernement de se servir. S'il doit y avoir maintenant ou à l'avenir aucune banque qui paye en espèces, il n'y aura pas de différence pour un marchand, de payer les droits d'entrée en billets de ces institutions, valant l'argent, ou en espèces sonnantes. Dans quelques jours cela sera décidé.

J'ai laissé M. Wright, de New-York, qui parlait en faveur du rapport du comité.

Dans l'autre chambre il n'y a eu que quelques débats de peu d'importance; et pendant une partie du temps, il n'y avait pas quorum, parce que plusieurs étaient allés grossir la foule qui se trouvait au Sénat.

Agréez, &c. P. K. W.

Examen du message du Président.—No. 2.

Nous avons exposé, dans notre premier article, quelques uns des principaux motifs sur lesquels le Président s'est fondé pour combattre le système des banques. Le danger qu'il fait courir à nos institutions, en dépouillant la population de sa véritable direction comme peuple agricole, le désavantage qui en résultait pour la balance de notre commerce, en nous forçant à tirer de l'étranger les grains que nous exportions jadis, sont des faits devant lesquels il est impossible de ne pas reculer, pour peu que l'intérêt public soit consulté dans les résolutions à prendre. Mais, il en est un sur lequel le Président semble insister, c'est *cette puissance d'argent* qui grandit au moyen les facilités qu'a données une excessive émission de papier, c'est cette élévation subite de fortunes dont le système de Law avait jadis donné un si déplorable exemple. Il en prévoit toutes les conséquences, et l'expérience n'a que trop prouvé à quel point il était fondé en raisons pour caractériser dans l'avenir un changement fâcheux dans le caractère national. Au lieu de cette ... vers l'agriculture ... de ... américain, un modèle de simplicité de mœurs, et ... de bonheur ... à l'humble ... et ...

Enfin, après un long espace de temps écoulé depuis la ... proposé ... de ... et ... a fait le ... le ...

Le meilleur moyen de ... est mis en demeure de ... du ... souscrit ...

Résolu que toute ordonnance ou résolution concernant sur la présente, telle demeurent rappelées.

Une motion d'ajournement de ce Conseil ayant été faite, le Conseil ne s'est plus trouvé en quorum;

Sur motion de M. Canon, résolu qu'il soit fait mention au journal, que c'est par la retraite abrupte de MM. High, Wiltz et T. Duplessis, que le Conseil a été rompu au moment où le fauteuil allait mettre aux voix une question qui intéresse aussi vivement les malheureux atteints de l'épidémie.

Sur motion de M. Armas, il est de plus, résolu qu'il soit également fait mention au journal, que cette motion a été adoptée à l'unanimité.

Sur motion, le secrétaire a fait l'appel des membres.

Présens: MM. Guillot, Armas, Lesseps, Cruzat, Brusle, Moral, Lefebvre, Canon, Préval, Corrizolles, Fernandez et Roy—12.

Sur motion, la séance a été ajournée à lundi prochain 25 du courant, à 5 heures de l'après midi.

Pour copie conforme,
D. AUGUSTIN—Secrétaire.

Décédé hier, à 10 heures du matin, à l'âge de 19 ans, après une longue maladie, M. Théodule Bernard, fils de Mme. Vr. Louis Bernard, né à la paroisse d'Ouest Bâton Rouge, et résidant en cette ville depuis ... ans. Il laisse de nombreux amis et parents pour le regretter. Ses obsèques auront lieu ce matin, à 9 heures. Le convoi partira de chez son frère, Louis ...ard, rue St. Antoine, encoignure de l'Union, faubourg Marigny.

DERNIERES DATES.

New-York	sept 12	Liverpool	août 8		
Boston	sept 11	Londres	août 8		
Philadelphie	sept 14	Havre	août 6		
Baltimore	sept 14	Paris	août 5		
Charleston	sept 14	Bordeaux	juillet 29		
Washington	sept 14	Madrid	août 2		
Mexico	août 30	Cadix	août 6		
Tampico	août 30	Havane	sept 14		
Vera-Cruz	août 31	Houston (Texas)	août 24		

COMMERCIAL.

Havane, 14 septembre.

Farine de la Nouvelle Orléans, 18 à 18 50; do. du Nord 18; graisse de la N. Orl. 18 à 20; porc, mess, 18 à 25; clair, 22 à 26; bœuf, 8 à 10; morue 5; sucre mêlé, 8 1/2 à 9 1/2; blanc pur, 12 1/2 à 13 1/2; quebrado 7 1/2 à 9; cucurucho 5 à 5 1/2; café, 1re. qualité, 8 3/4 à 9 1/4; 2d. qualité, 7 à 8; 3me. qualité 5 à 6; tri...che 4 à 5; cigares 6 à 20; cire blanche 9 à 9 3/4; do. jaune 7 4 à 7 6.

Traites sur Londres, 16 pour cent de prime; sur Paris, 4 pour cent de prime; sur l'Espagne, 9 à 10—Pas de transactions sur les traites de la N. Orl.; Etats Unis 4 à 5 pour cent d'esc.; piastres à colonnes, point; doublons mexicains 3 pr. ct., rares; doublons mexicains 1 pour cent.

ISRAELITES.

La dédicace du Manuscrit du Pentateuque (Sepher Thora) reçu récemment de New-York, aura lieu vendredi prochain le 22 du courant, à trois heures P. M., au Chemin du Bayou, chez M. Louis Levy, No. 119. Nos frères les Israélites en général, ainsi que leurs familles sont respectueusement invités à assister à cette cérémonie.

JACOB BENSADON,
Président du comité.
21 sept—1

A VENDRE OU A LOUER.

Une maison à quelques lieues au-dessus de la Nouvelle Orléans, bâtie sur un terrain d'un demi arpent de face au fleuve, (rive gauche) sur quarante de profondeur, servant de boulangerie et épicerie, très achalandée. On prendrait également un associé qui fournirait en marchandises ou en argent la valeur de l'établissement. S'adresser à Mr.
N. BESSON,
21 sept—3 No. 55, rue St. Claude.

AVIS est donné par le présent à tous ceux qui doivent à la succession de feu Mr. J. P. V. Dauphin, de vouloir bien régler leurs comptes et ceux à qui il peut devoir, de vouloir présenter leurs comptes dans les dix jours qui suivront la publication, à Mr. Wm. Dauphin, administrateur, résidant à la Paroisse St. Jacques, près du couvent.
Wm. DAUPHIN,
21 sep—3 administrateur.

LE soussigné prévient le public, que vingt différens billets de diverses sommes, montant ensemble à quarante-cinq mille piastres, tous datés du 17 septembre 1836, et payables à deux ans de date, et tous souscrits par lui et endossés par Messieurs Martin Gordon Sr., Elisée Léon Bernard, et Pierre Joseph Tricou, ne seront point payés à leur échéance, attendu qu'il n'en a point reçu la valeur, les titres de la propriété, pour le prix de laquelle ces billets ont été fournis, se trouvant défectueux.
21 sept—3 F. H. PETITPAIN.

AVIS.—La société existant ci-devant sous la raison Lambert & Maillot, a été dissoute d'un commun accord. Mr. Lambert continuera seul les affaires de la dite maison.
CH. MAILLOT,
X. LAMBERT.
Nouvelle Orléans, 20 septembre 1837.
21 sept—3 62, rue Magasin, (Banks Arcade.)

A VENDRE à bon marché, à prendre sur la Levée au débarquement; 150 balles de foin à bord du Hebrew, de New-York; 300 do. do., à bord du Girard, de Bath.
DAUBERT & Co.,
21 sept—3 no. 152 rue de la vieille Levée.

CHARBON Anthracite en boucauds, en débarquement, à vendre par B. & A. SOULIE,
Rue de Chartres no. 76, ou rue des Remparts, no. 277. 21 sep—6

A VENDRE en débarquement, par les soussignés:
25 caisses sucre de la Havane,
30 milliers de cigares, do.
250 livres saucissons de Lyon.
E. TASTET & A. DELAMARE,
90, St. Louis.

LES soussignés offrent à vendre en magasin.
300 caisses vin de Médoc,
200 do. do. Haut Talence,
80 caisses savon 1re. qualité,
20 caisses amidon,
50 barils Rum.
E. TASTET & A. DELAMARE,
21 sept 90, St. Louis.

MAIS EN SACS—200 sacs de Maïs blanc, 200 barils de Farine superfine, 20 fréquins de Beurre frais et 20 barils de Whiskey, venant d'être reçus et à vendre par
21 sept HEFFORD & SORGENFREY.

Soieries de la Chine—Satin noir de nankin, écharpes et chales de crêpe avec bordures brodées, écharpes de crêpe damassé, couleur écarlate, à vendre par KOHN DARON & Co.
21 sept no. 28 rue Bienville.

BILLETS de la banque des Etats Unis et toute espèce de billets n'ayant pas cours, à acheter par ROBINSON & Co.
21 sept 45, rue du Camp.

FARINE—800 barils de farine en débarquement et à vendre par ROBINSON & Co.
21 sept—1 45, rue du Camp.

BILLETS de la Banque Mississipi—Le soussigné achète des billets de cette description à douze pour cent d'escompte.
G. R. STRINGER.
21 sept No. 50 rue du Canal.

BRETELLES—5 caisses bretelles élastiques, récemment importées de France. A vendre par
KOHN DARON, & Co.,
21 sept no. 28, rue Bienville.

AVOINE—87 sacs d'avoine, et 63 barils de patates, en débarquement du bateau à vapeur Bounlink, à vendre par GRIVOT & PAIGE,
21 sept 12 Poydras.

AVIS—Les consignataires de 160 barils de farine par le steamer Bunker Hill, marque *Jefferson mills*, expédiés par Anderson Duncan & Co., de Louisville, sont requis de venir se prendre livraison au wharf de la rue Lafayette, où ils seront emmagasinés à leurs frais.
HYDE & COMSTOCK,
21 sept agents.

SUCCESSION LECORPS.

Vente par le Régistre des Testamens.

LE Mercredi, 4 Octobre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 19 septembre 1837, il sera vendu dans un magasin rue Royale, entre les rues Ste. Anne et Orléans, une grande quantité de Vitres et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Jean Baptiste Lecorps.

Conditions de la vente, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 sept Régistre des Testamens.

SUCCESSION DE ELMS.—Tous ceux qui ont laissé des habits en raccommodage chez Daniel Elms décédé, sont priés de faire leur réclamation au soussigné dans les trois jours qui suivront la présente publication. W. F. C. DUPLESSIS,
21 sept Administrateur.

COUR DES PREUVES—Attendu, que Charles Gardiner a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu George G. Jenkins, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 sept Régistre des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Guillaume Knaps a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Bertin décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 sept Rég. des Testamens.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Charles Gardiner a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Francis M. Jenkins décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquels il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 sept Rég. des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Walter B. Weatherby, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Fielding G. Bunger, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 sept Rég. des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Albert G. Morris & Mary L. Swasey, ont présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Henry S. Swasey, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
21 sept Rég. des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Robert E. Smith, a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John F. Smith décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 sept. Rég. des Testamens.

A LOUER une maison située sur la Rail Road Pontchartrain, ayant six appartements, deux cuisines en briques et une étable pour 25 vaches. Pour les conditions s'adresser à B. Beauregard, rue Condé No. 38. 19 sept—3

(Communiqué.)

Je ... les ... ce ... et ... Les plans ... la banque ... agricole ... de ... d'une ...

... un ... 1837 ... 12,467,... Recettes approximatives du 3e semestre 7,0...

... Dépenses.

... du premier semestre de l'année ... à la ... 12,519,540 ...
... 20,... 261 49
... 7,327,146 49
... 10,... 79

... 33,733,... 33

Les sommes nécessaires pour faire face aux obligations ... pour le second semestre, ... $16,000,000, ce qui porte les dépenses de l'année ... 32,733,584.

Si le Congrès juge à propos de faire de nouvelles allocations, une augmentation ... ainsi, ... en supposant qu'il n'y ait point d'allocations nouvelles, il y aura un excédant de dépenses de $3,876,363 sur les recettes et par la balance en ... de l'année, à la fin de ... dépenses extraordinaires.

Afin de couvrir ce déficit, le retenue ... jusqu'au 1er. janvier dernier, un million ... cette somme que le Congrès ... d'accorder pour les opérations de la Monnaie ... moins trois ou quatre millions de plus pour ... impérieuse, il sera probablement nécessaire d'... ceux sur dépôts qui ont été remis aux Etats et à ... qui devaient l'être en octobre, ou à quelqu'autre ... pour une somme de dix millions. D'après mon rapport du 5 décembre, la balance existant au Trésor, en comprenant ce qui était en dépôt dans les banques à la Monnaie et chez les percepteurs, était alors de $16,056,311; en outre, comme il n'y avait de disponible que $2,826,012; mais la balance entière au Trésor, comprenant tout ce qui avait été remis aux Etats, et ce qui devait l'être, puisqu'il n'y ait qu'une petite portion de cette somme de disponible, était de $41,582,381. En déduisant tout ce qui a été remis aux Etats, et ce qui doit leur être remis plus tard, il ne resterait point de fonds disponible pour besoins généraux, tout en comprenant ce qui est à la Monnaie, chez les receveurs et les percepteurs.

Il résulte de tout ceci qu'il est impossible de payer, au 1er. octobre prochain, le dividende des dépôts dans cette époque, si les fonds de douane en souffrance, qui se montèrent alors à $4,000,000, et le fond d'un million et demie de la banque des Etats-Unis, qui échoit ce jour-là, ne sont pas ponctuellement acquittés.

Les fonds qui se trouvent au crédit du département de la Poste et du *Patent-Office* (bureau des patentes) ne sont point inclus dans les calculs ci-dessus. Dans cette situation de nos finances, les allocations non soldées s'élèveront, à la fin de l'année, environ à 16,000,000. Il est donc évident que l'action du Congrès est nécessaire pour que le département de la Trésorerie puisse faire face aux dépenses de l'année, et pour qu'il se trouve une somme convenable à la Monnaie et au Trésor.

II. *Du délai à accorder pour le payement des bonds de douane.*

Au mois de mai dernier, l'Exécutif a prolongé le terme du payement des bonds de 60 et 90 jours, quand, par suite de la suspension du payement en espèces par les banques, il est devenu plus difficile de payer les bonds en monnaie l'égale, on a accordé un nouveau délai jusqu'au 1er. octobre, et le Congrès est maintenant appelé à décider si ce délai doit être prolongé. L'indulgence qu'on a montrée jusqu'à présent au commerce a eu l'effet d'augmenter les revenus et de les rendre plus sûrs, car on n'a jamais renouvelé un bond sans exiger les intérêts et une garantie additionnelle. Les bonds, dont le payement a été prolongé jusqu'au 1er octobre, se monteront probablement, à cette époque, à environ $4,000,000. Il est douteux qu'on puisse percevoir cette année plus des deux tiers de cette somme. Dans le cas où le Congrès accorderait un délai jusqu'au 1er. janvier ou un délai d'un an, comme le demande la Chambre de commerce de New York, les recettes de cette année seraient réduites d'environ 4 à 5 millions. Si le Congrès accordait un délai de six mois sur tous les bonds, à dater de leur échéance, cela diminuerait les revenus de cette année d'environ $2,500,000; mais on augmenterait par là ceux de l'année prochaine, dans une proportion plus grande, à cause de l'intérêt qu'ils porteraient et de la plus grande facilité que les négociants auraient à les acquitter honorablement.

Si on ne considère que la triste situation des finances, dit le secrétaire de la Trésorerie, on n'accorderait pas de nouveaux délais mais en examinant la question sous tous les rapports spécifiés dans la lettre de la Chambre de commerce, on trouvera peut-être qu'un délai d'un an peut non seulement être juste mais qu'il est très avantageux pour le gouvernement. Dans le cas où le Congrès passerait une loi qui prolongerait le terme du payement des bonds, elle ne devrait avoir force qu'aussi longtemps que la crise existerait.

Le secrétaire recommande d'étendre le système d'entrepôt, et le représente comme un moyen sûr de faciliter à l'avenir le payement des droits au comptant.

III. *De la difficulté de transférer le dernier dividende aux Etats.*

La suspension du payement en espèce par les banques, la destruction entière du change rendent impossible de transférer les fonds d'un endroit à un autre, et les deux tiers des fonds du gouvernement se trouvent dans l'Ouest et dans le Sud Ouest. Quand même ces difficultés n'existeraient point, on ne pourrait pas distribuer le dividende d'octobre, par la raison que la grande partie du surplus avait été destinée par le Congrès à des allocations. Ayant égard au décroissement des revenus, au déficit probable de l'année et au montant élevé des allocations du Congrès et leur non-payement à la fin de l'année, on trouvera que le gouvernement ne pourra remplir ses engagemens, et qu'il doit l'employer à remplir ses engagemens.

IV. *Sur les difficultés de payer les allocations et sur les bonds de la Trésorerie.*

Les effets de la prolongation du payement de bonds de douane sur les revenus ont été expliqués ci-dessus. Il faut y joindre ceux d'une réduction du revenu de cette année d'un million de dollars sur les droits payables comptant, car dans les circonstances actuelles les importeurs profiteront de la loi qui leur permet de mettre les marchandises de laine en dépôt aux magasins de la douane.

Cette circonstance, jointe à la difficulté de percevoir le montant des bonds de douane, augmentera considérablement les embarras indiqués, et rendra impossible de satisfaire promptement aux allocations. Aussi du moment qu'il deviendra très probable qu'il aurait un déficit dans les finances, le secrétaire de la Trésorerie a cru devoir adopter les mesures constitutionnelles en son pouvoir pour y remédier, et il a suspendu des ventes de terres publiques.

Les difficultés que le secrétaire de la Trésorerie éprouve à réaliser les dépôts confiés aux banques, et les dettes dues par les négociants, en valeurs légales, rendent nécessaires l'intervention du Congrès pour créer des ressources temporaires pour remplir tous les engagements publics: les ressources, selon M. Woodbury, seraient ou faire du département de la Trésorerie une banque. Il dit à ce sujet: "Un moyen serait d'autoriser l'émission de billets de la Trésorerie, recevables en payement des impôts, mais sans porter intérêt. Ils différeraient des traites de la Trésorerie dont on se sert à présent, en ce que ces dernières ne sont données que payables immédiatement et tirées sur des personnes ou des banques qui ont les fonds nécessaires pour les acquitter; par là, les tendeurs sont exposés aux embarras et aux frais de les présenter sur les lieux où ils sont payables. Malgré cela, ils sont reçus par les négocians qui en considérant la triste état où sont à présent les banques et le change, et la situation avantageuse dans laquelle se trouve le gouvernement, à part par suite de ses amples ressources et de son affranchissement de toute dette, il doit inspirer une plus grande confiance dans sa capacité de racheter ses billets, et il est probable qu'ils seraient acceptés en payement par les créanciers publics, le cas si on en limitait la valeur de vingt, de cinquante et de cent dollars, et on passerait trop grande quantité, mais seulement en anticipation du revenu futur."

"Si, contre toute attente, les demandes des créanciers publics à la Trésorerie étaient si fortes que le revenu si limité qu'elle ne pût remplir tous ses engagemens, il serait à désirer que le Président eût le pouvoir d'autoriser la Trésorerie à émettre des billets portant un intérêt de six pour cent. Il est peut être évident de ne pas faire recevables immédiatement ces billets en payement des impôts, mais seulement plus tard, dans le cas où on trouverait convenable de les retirer de la circulation.

"Par rapport à l'émission de ces billets, il est supposé prudent de pourvoir amplement à leur rachat. Ce qui pourrait s'effectuer en ordonnant que, dans le cas où il se trouve au Trésor et à la Monnaie plus de quatre ou cinq millions, le secrétaire de la Trésorerie rachète, avec le surplus, ces billets, commençant par ceux qui portent intérêt. Dans la supposition, au jour les revenus dépasseront de beaucoup le montant ci-dessus mentionné, le secrétaire propose respectueusement de placer ce surplus dans les fonds d'Etats."

[Courrier des E. U.

Municipalité No. 1.

Séance de lundi 18 septembre 1837.

Le conseil s'est assemblé de jour conformément à l'ajournement.

Le Recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présents furent:

MM. T. Duplessis, Guillot, Wiltz, High, Armas, Lesseps, Cruzat, Brusle, Moral, Lefebvre, Canon, Préval, Corrizolles, Fernandez et Roy, 15.

Absens, MM. E. Duplessis, Darrive, Faurès et Lambert.

MM. Armitage, Tulane, Davis et Coquet sont absents.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente.

Lecture a été faite d'un message de maire en date de ce jour.

Le 1er article de ce message invitait le conseil à nommer un comité chargé de recevoir les billets des acquéreurs des terrains vendus par la corporation.

Mr. Préval a présenté la résolution suivante:

Résolu, que l'avocat de la 1re municipalité soit requis de poursuivre avec la plus grande activité tous acquéreurs de terrains vendus par la 1re municipalité, qui ont négligé de fournir leurs billets au bureau du notaire de la corporation conformément aux dispositions des dites ventes, ainsi que tous autres retardataires.

Le conseil s'étant dispensé de ses règles,

Mr. High a présenté un amendement prescrivant qu'il soit nommé un comité ainsi qu'il est demandé par le maire.

Sur motion de Mr. Guillot, *résolu*, que la question préalable soit posée.

En conséquence la résolution de Mr. Préval a été adoptée.

Le second article du message, informait le conseil que le docteur Bardasch avait donné avis au maire qu'il se mettait à la disposition de la 1re. municipalité pour traiter gratuitement tous les indigènes atteints de l'épidémie.

En outre, le maire annonçait avoir nommé le Dr. Harris, médecin du 5ème district, en remplacement du docteur Alburn démissionnaire.

Sur motion de Mr. Cruzat *résolu*, que le conseil accepte avec reconnaissance l'offre du docteur Bardasch, et qu'il soit autorisé à prendre chez les pharmaciens désignés par le maire, les médicamens nécessaires aux indigènes auxquels ils donnera ses soins.

Le 3me article du message transmettait au conseil diverses propositions cachetées pour l'entreprise des réparations et de l'entretien du pavage.

Sur motion de Mr. Cruzat, ces documens ont été déposés sur le bureau jusqu'à ce que le conseil siège à huis clos.

Le dernier article du message transmettait un reçu du trésorier de 38 billets, formant la somme de $12,065 provenant de la ferme des huîtres.

Sur motion ce document devra être déposé aux archives.

Mr. Wiltz avec la permission du conseil, a présenté la résolution suivante:

Résolu, que le maire soit invité à écrire aux personnes ... à l'effet de soulager les malheureux dans les différens districts de la 1re municipalité afin qu'elles se ... agir, attendu que plusieurs d'entre elles s'y sont refusées prétextant n'être pas assez autorisées par la simple publication de leurs noms sur le journal.

(Signé) U. WILTZ, 3ème District.

Le Conseil s'étant dispensé de ses règles: M. Gaudin? ... a présenté la substitut qui suit sous forme d'... la résolution de M. Wiltz:

Résolu que les personnes dénommées dans la gazette officielle comme faisant partie des comités, ... pour venir au secours des indigens, ... nomination ... dans la gazette ...

RESUME DU RAPPORT
DU SECRETAIRE DE LA TRESORERIE

I. *Situation du Trésor.*

"La balance qui se trouvait au Trésor, le 1er. janvier 1837, était de $42,468,859, dont $5,000,000 destinés à former un fonds de réserve, et dont la balance de $37,468,859 devait être remise au dépôt, selon l'acte du 23 juin 1836, aux différents Etats. De cette somme $27,063,430 ont déjà été remis aux Etats, et la balance de $9,367,214 devrait leur être remise le 1er. octobre prochain. Le fonds de réserve, par suite des états des banques envoyés après le 1er. janvier, a été réduit, se monter à $5,670,137 au lieu de $5,000,000.

Recettes.

"Les recettes dans les premiers six mois ont été comme suit:

De la Douane	$7,...
... vente des terres publiques	3,...
Divers	312,...

"A ces sommes on peut ajouter environ $600,000 qui se trouvent entre les mains des receveurs, et $50,000 entre celles des directeurs de douane. Ces sommes diverses donnent pour le premier semestre un total de $12,167,182. Si on n'accorde pas un nouveau délai pour les bonds de douane, les recettes du second semestre se monteront à environ $3,... ce qui donnerait pour toute l'année un total de $...

La dernière ... la la ...

Un phénomène curieux vient de se présenter dans la commune de Mont-d'Origny (Aisne). La nommée Honorine Bocheux, enceinte de six mois seulement, a mis au monde cinq enfans, tous vivans au moment de l'accouchement, mais qui sont morts quelques instans après. Cette nombreuse couvée se composait de trois garçons et de deux filles. Il est remarquable que, le 17 février 1836, cette même femme est accouchée de deux garçons, de sorte qu'en 18 mois elle a donné le jour à cinq garçons et deux filles.

Les derniers journaux que nous recevons de Paris, nous apprennent que le célèbre Dr. Broussais était dangereusement malade. Il est atteint d'une affection semblable à celle dont est mort Talma.

Le Président ne cherche pas néanmoins à, dissimuler les avantages dont pouvait être une banque nationale pour les opérations du change, tant à l'intérieur que à l'Etranger; mais, il pense que c'est une branche de l'économie commerciale qui ne doit appartenir, ni directement, ni indirectement, à l'administration publique, le commerce lui même étant à portée d'y pourvoir chez nous tout aussi bien qu'il le fait dans les autres pays commerçans. "Toutes les sociétés sont habituées à trop demander à leur gouvernement; même en ce pays où les devoirs sont strictement définis, nous nous en prenons à lui dans nos embarras soudains, et dans les instants de gêne; cela ne devrait pas être." Effectivement de quelque importance que soient les intérêts commerciaux ils ne sont que ceux d'individus, et si le gouvernement doit à la prospérité générale de s'occuper de protéger certaines classes de la société, ce doit être toujours avec une extrême réserve dans la crainte d'en faire ressortir des privilèges. "Moins le gouvernement intervient dans les intérêts des particuliers, plus sûr il est de contribuer à la prospérité générale." Tout ce qui tend en effet à protéger des classes de la société, des entreprises privées et à monopoliser aux dépends de quelques uns des avantages qui pourraient appartenir à tous, est une déviation aux principes fondamentaux de nos institutions. Cette considération a trop souvent été mise de côté et le système de chartes de toute espèce est une sorte d'inféodation qui attaque évidemment les droits du peuple. C'est il est vrai en son nom et sous prétexte de sa plus grande utilité, que l'on motive ces sortes d'actes; mais au résultat c'est au profit de quelques membres isolés de la société que l'on en opprime la généralité. Aussi reconnait-on chaque jour les inconvéniens d'une investiture qui du moins devrait être limitée et restreint-on maintenant dans des limites plus ou moins étendues, ces privilèges que nos stupides devanciers accordaient à perpétuité comme si cette clause seule ne les rendait pas de toute nullité, dès que la voix de la raison et celle plus sonore du peuple se fe sent entendre.

Le Président rentre donc dans les vrais principes des fondateurs de nos institutions en cherchant à nous préserver des conséquences d'une routine malheureuse suivie trop longtemps. Il cherche à suppléer, autant qu'il est en lui, aux ressources usées de la finance, et à en simplifier l'action. Des institutions de la nature des banques, transmettant à des compagnies un droit que la constitution n'accorde qu'au gouvernement général celui de *battre monnaie* ou ce qui est plus exorbitant encore, celui de la remplacer par un papier dont l'émission n'est limitée que par le plus ou moins d'avidité des directions; de telles institutions, disons nous, ne sont pour notre président ainsi que pour tout homme qui veut y réfléchir que des espèces de franges générales dont les *Turcarets* s'engraissent aux dépens du peuple. Si quelques unes de ces institutions sont utiles, ce dont on ne saurait disconvenir en les prenant isolément; la multiplicité en est évidemment ruineuse; et si, comme il est probable, elles sont réduites à un nombre rationnel; si l'on parvient à les empêcher de faire un corps dans l'état, et d'y reprendre cette influence redoutable qu'elles y avaient obtenu, l'on doit espérer de réduire peu à peu le prestige de la puissance d'argent et devoir le peuple américain rentrer dans son caractère normal. L'agriculture fleurira de nouveau; le commerce s'asseoira sur des bases plus fermes et plus morales; et si l'on ne voit plus tant de lots gagnés à la loterie des spéculations extravagantes, les choses reprendront leur cours, et la solidité des fortunes, plus convenablement acquises, paraîtra préférable à l'éclat passager de ces fusées que nous avons vues briller subitement, et qui bientôt s'éteindront après un inutile fracas. La société, un moment éblouie par la chute de ses idoles dorées, s'arrêtera, sur le bord d'un abîme de déceptions et d'immoralité; et nous la verrons enfin reprendre cette allure qui rendit si prospère les premières années de notre Indépendance!

On vient de découvrir une carrière de marbre dans l'Etat de la Géorgie, dans la partie occupée par les Indiens Cherokees. M. Featherstonhaugh, géologiste des Etats-Unis, qui a suivi les traces de cette carrière, dit qu'elle a une étendue de six milles, et que ce marbre est aussi beau que celui que l'on retire de Massa-Carrara, en Italie.

[Communiqué.]

Il se fait, en ce moment de détresse générale commerciale, que la morale et l'humanité réprouvent, et que tout homme de bien devrait, autant que possible, aider à réprimer. Je veux parler de ces rapines qui se commettent journellement sur les biens des malheureuses victimes de la fatale épidémie qui désole notre cité. Plusieurs exemples récens prouvent évidemment que les personnes, chez lesquelles un malheureux étranger ou autre vient à décéder, s'emparent de l'argent, bijoux, effets, &c, qu'ils trouvent dans les malles et après avoir dilapidé ainsi une succession, elles font apposer les scellés et déclarent la mort du défunt: bien souvent il ne reste de ces successions que de quoi faiblement payer les funérailles; et de malheureux parens qui sont dans le plus pressant besoin sont privés du recueillement de la succession acquise à la sueur du front du décédé. Une loi existe toutefois pour réprimer ces abus, je crois rendre un service à l'humanité en la publiant, et j'engage les aubergistes et autres qui tiennent des maisons publiques à la lire avec attention. La voici:

Digeste de Moreau, 1er. vol. page 343, sect. 12. "En cas qu'une ou plusieurs personnes s'empareraient d'une succession vacante ou partie d'icelle, sans être autorisées à cet effet, avec l'intention de se l'approprier, cette ou ces personnes seront poursuivies sur information et si elles sont convaincues de s'en être emparé, elles seront condamnées à une amende qui ne sera pas moindre de $2000 au bénéfice de l'état et elles seront en outre responsables de toutes les dettes de la dite succession, ainsi que des dommages que quiconque aura soufferts par cette violation de la loi."

J'ajouterai à cette loi qui est déjà assez sévère, pour prévenir les spoliateurs des successions vacantes, les articles suivans du Code Civil:

Page 345, Art. 1072. Quiconque aura connaissance de la mort d'une personne dont les héritiers ne sont pas tous présens sur les lieux, devra en donner immédiatement avis à tout juge ou juge de paix de l'endroit.

Art. 1073. Si le défunt est mort chez quelqu'un qui fait profession de tenir des pensionnaires ou de donner à loger pour de l'argent, et que ce dernier néglige ou retarde de donner avis de ce décès, ainsi qu'il est prescrit dans l'article précédent, cette personne de sera responsable de tous dommages et intérêts envers quiconque pourra souffrir préjudice de cette négligence, indépendamment des peines que le code pénal pour prononcer dans ce cas.

Il en sera de même, si c'est un capitaine ou maître de navire, ou autre embarcation, qui néglige de donner avis, comme il est dit ci-dessus du décès d'une personne qui est morte à son bord.

Je livre ces réflexions au public et vous prie, Mr. l'Editeur d'agréer &c.

HUMANITAS.

200 DE RECOMPENSE.
ESCLAVE EN MARONNAGE.

PARTI marron depuis le ... de ... dernier, un jeune nègre nommé WILLIAM, ... depuis 2 ans, ne parlant qu'anglais, âgé de 23 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, ... Une récompense de $200 s'il est pris dans l'Etat, et de $400 s'il est pris hors de l'Etat, sera donnée à celui qui le ramènera à son maître, ou le fera conduire dans une geôle de cette ville.

21 sept—6 DESDUNES POINCY, no. 25, rue Dumaine.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

... marron le 1er. du courant, de chez le soussigné, le nègre nommé HENRY, ... âgé de 40 ans ... taille de 5 pieds 3 pouces, ... anglais ... marqué de la petite vérole. Il a appartenu à ... Lafonda, et à Mr. Norbert Fortier. Il a l'habitude de cacher le nom de son maître.

Vingt piastres de récompense seront données à celui qui le conduira à la geôle de cette ville, ou chez son maître.
21 sept—3 DESDUNES POINCY, No. 25, rue Dumaine.

25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de cette ville dans le jour du ... du courant, le nègre américain nommé NED, parlant anglais et français, taille de cinq pieds et demi ou environ, est âgé de trente cinq ans. Il est reconnaissable par d'anciennes brûlures qu'il a sur tout le bras droit, et sur une partie de l'estomac. Il a été marchand pendant quelques jours à la halle aux légumes.
21 sept—3 G. MORIÈRE FAZENDE.

$100 DE RECOMPENSE.

LE soussigné, exécuteur testamentaire de la succession de feue Marie Justine Cirnaire, veuve Bernard Couvent, offre la récompense ci-dessus, à celui qui fera rentrer à la geôle de cette ville, ou tout autre de l'état, le nègre PIERRE, appartenant à la dite succession, âgé de 31 ans, taille de 5 pieds 3 pouces environ, figure très noire, visage de taille, parlant français et un peu l'anglais. Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas lui donner passage, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
21 sept—9. HENRY FLETCHER.

S'EST absenté de chez le soussigné le 20 de ce mois, le jeune nègre ROBERT, âgé de 15 ans, parlant anglais seulement. Quiconque le ramènera au domicile du soussigné, au faubourg Lafayette, recevra une récompense de vingt piastres. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être rigoureusement poursuivis selon la loi.
21 sept—3 C. DELAHOUSSAYE.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

Parti marron de chez le soussigné, depuis le 11 du mois d'août 1837, l'esclave DICK, âgé d'environ 15 ans, très intelligent et actif, ayant une affection dans l'organe urinaire; il est de la taille de 4 pieds 8 à 10 pouces; il a long temps fréquenté les manœuvres employés à charroyer de la brique; il a été aussi employé par M. G. W. Reed dans la construction de bâtisses entreprises par Mr. Twogood. Une récompense de vingt piastres sera donnée à quiconque le conduira à la geôle, ou chez son maître au No. 147, rue du Quartier.
BENJAMIN WEBSTER,
21 sept—1m No. 147, rue du Quartier.

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron le 9 du courant, de chez le soussigné, l'esclave griffe nommé NELSON, américain, parlant anglais et français, provenant de l'habitation du juge Martin. Le dit esclave est âgé de 18 à 20 ans, taille de 5 pieds, 2 pouces, à peu près, d'une figure assez agréable, quoiqu'ayant le regard en dessous, il a l'air très embarrassé quand on lui parle et porte ordinairement la main à sa tête; il a une tâche auprès de l'œil gauche et une autre au dessous de la même machoire. Il avait quand il est parti un chapeau soie assez propre, une chemise cotonnade rose et blanche, un pantalon bleu, une lévite de guingham d'un bleu très passé, brodequins à boucles et un bâton fait d'une queue de billard.

Comme l'on présume que le dit esclave cherchera à se faire passer pour libre et demander de l'emploi à bord des steam boats ou navires, l'on prévient les capitaines de ne pas le recevoir à bord, sous peine d'être poursuivis avec la sévérité de la loi.
21 sept—1m. B. JUETTE.

IL a été conduit au syndic soussigné, les animaux épaves suivants savoir:

Une Pouliche bay à tout crain ayant une étoile au front et sans étampe apparente.

Une vache blanche, à tête noire ayant sur le corps de très petites tâches noir. Etampé mais l'étampe n'est pas lisible, et ayant un licou.

Si les dits animaux ne sont pas réclamés d'ici au 26 de ce mois, ils seront vendu ce jour, à dix heures du matin, au lieu du dépôt chez Mr. Lacestière Labarre. Paroisse de Jefferson, le 16 septembre 1837.
21 sept R. BEAUVAIS, syndic.

PORC.—23 barils Porc prime, venant d'arriver par le bateau à vapeur Majestic, à vendre par
LAVILLEBEUVRE & WALTON,
19 sept No. 17, rue des Magasins.

FARINE.—200 barils Farine, à l'usage des familles, reçus par le bateau à vapeur Majestic, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
19 sept No. 17, rue des Magasins.

MAIS BLANC.—1,200 sacs en magasin, et à vendre par LAYET & AMELUNG.

RIZ.—Quelques barriques en magasin, et à vendre par LAYET & AMELUNG.
19 sept

GRAISSE.—100 fréquins de qualité supérieure, à vendre par LAYET & AMELUNG 19 sept

PORC.—100 barils Porc, à vendre par
LAYET & AMELUNG.
19 sept 17, rue du Commerce.

FARINE—200 barils farine superfine à vendre par DANIEL SOMERS,
19 sept—6 No. 90, rue des Magasins.

MAIS—1000 sacs Maïs à vendre par
DANIEL SOMERS,
19 sept—6 No 90, rue des Magasins.

JAMBONS—66 boucauts côtés de Jambon et 7 boucauds enveloppés à vendre par
DANIEL SOMERS,
19 sept—6 No. 90, rue des Magasins.

ON demande un bon tonnelier pour travailler sur une habitation près de la Baie St. Louis. L'emploi sera permanent. S'adresser à
W. & R. MURPHY,
19 sept no. 133 vieux Bassin.

BŒUF MESS—80 demi barils plats côtés à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
19 sept no. 14 rue Poydras.

GRAISSE—150 barils graisse de belle qualité, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
19 sept no. 14 rue Poydras.

Jambons enveloppés—10 boucauds jambons de Cincinnati, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
19 sept no. 14 rue Poydras.

MANDATS sur la trésorerie, à vendre par
JAMES HEPBURN,
19 sept—3 no. 90 rue de l'Exchange.

FARINE en demi baril, à vendre par
G. DORSEY,
19 sept no. 44 nouvelle Levée.

WHISKEY—50 barils whiskey, en débarquement du bateau à vapeur John Mills, à vendre par
G. DORSEY,
19 sept no. 44 nouvelle Levée.

PORC—150 barils porc, mess et prime M. O. à vendre par G. DORSEY,
19 sept no. 44 nouvelle Levée.

FARINE.—500 barils farine superfine, à vendre par G. DORSEY,
19 sept No. 44, Nlle. Levée.

300 demi pipes eau de vie no. 2 ayant droit au drawback, à vendre par QUARLES & Co.
12 août

Institution de Mr. Maguin, à vendre par suite du décès de M. Beaudier, professeur. S'adresser à M. Meuzy, dans la dite maison, rue St. Claude, no. 115. 19 sept—3

SOCIETE.—Les soussignés ont formé une société pour les importations et ventes en gros de Quincaillerie, sous la raison de Richardson, Waterman & Wood, au No. 29, rue des Magasins, Nlle. Orléans.
JOHN RICHARDSON,
JEDEDIAH WATERMAN,
19 sept—1m PHŒNIX N. WOOD.

Bureau de la Branche Banque de l'Union de la Louisiane,
Plaquemines, 14 septembre 1837.

DES soumissions cachetées pour la construction d'une maison de Banque pour la Branche Banque de l'Union de la Louisiane à Plaquemines, dans la Paroisse d'Iberville, seront reçues jusqu'au 10 octobre 1837. Les soumissions devront être adressées au caissier de la dite Branche à Plaquemines.

Les plans et spécification peuvent être vus et examinés au bureau actuel de la dite Branche à Plaquemines, du 23 courant au 10 du mois prochain.
19 sept—5 G. S. ROUSSEAU, Caissier.

A Vendre, par W. Merryfield & Co—40,000 pieds planches de bois de pin blanc; 20,000 pieds planches de bois de chêne de 3 à 4 pouces. Aussi; 4000 planches de fond, de chalands. S'adresser à l'encoignure des rues Ste Marie et Levée, faubourg Lafayette. 19 sept—6

CHAUX de pierres, de Thomaston, à flot. 600 barriques chaux de pierres, de Thomaston; de première qualité, dernièrement brulé, et en bon ordre pour être embarqué, à vendre par
GEORGE BEDFORD,
19 sept—3 no. 22, rue Bienville.

RECU par le navire Caroline, du Havre, et à vendre par les soussignés à des prix modérés: Indiennes françaises pour robes, do. do. pour meubles, Siamoises, Mouchoirs moque-madras noirs, Couvertures de laine, do. de molleton, Eau de Cologne, do. de Lavande, Pommade et Crême de Perse, Peignes en corne, Ceintures en cuir verni, Chemises imprimées, Shalls angora, Shalls divers, Mouchoirs de batiste, Mérinos, Bretelles de gomme, do. de coton et divers autres articles. BORDERES & Co.
19 sept—3 Rue de Chartres No. 85.

A VENDRE.—Le nègre nommé David, âgé d'environ 28 ans, domestique de maison. S'adresser à Carrière et Willoz, passage de la Bourse.
19 sept—1m.

RECU par le navire Caroline, du Havre, Draps de Billards de première qualité, à vendre par
LOUIS A. BARBARIN,
19 sept Rue de Chartres, No. 103.

A VENDRE,
300 Balles Foin de New-York, à flot.
500 Sacs avoine,
500 do. Maïs, } En Magasin.
Son,
DAUBERT & Co.,
19 sept No. 152 Vieille Levée.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis, que sa santé étant rétablie, il vient de rouvrir son salon et son magasin; il espère que les personnes qui l'ont honoré chez lui reviendront comme par le passé. On trouvera toujours propreté et un salon élégamment arrangé. Il fait perruques et faux-toupets. Il prévient les Dames qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France, navire, Concorde, un grand assortiment de postiches, bandeaux à raies de chair, tours anglais dits tricot tés, et des cheveux noirs, naturels, parfumerie, extrait d'odeur, crême de Perse, crême d'amande amère, huile, savon, eau-de-cologne et autres objets.

Il donne des leçons de coiffure et fait des élèves.
THEODORE MOREAU,
19 sept—4 Coiffeur, rue Royale, encoignure St. Pierre.

CONSULAT MEXICAIN.

AVIS est par le présent donné aux négociants et autres personnes commerçant avec le Mexique, que la loi sur le nouveau tarif sera mise en force dans tous les ports de la République, le 18 du présent mois, et qu'ils auront à s'y conformer sous tous les points.
S. PRATS,
7 sept—6 Vice-Consul Mexicain.

LES soussignés ont ce jour, formé une société pour le commerce d'épiceries, et des ventes par commission. Les affaires seront conduites sous, la raison de Puech et Duplessis. Ayant acheté le fond de magasin de Messrs G. W. Pritchard et Co. et pris la maison no. 28 rue de la Levée entre Bienville et Douane; ils offrent à vendre un grand assortiment de comestibles. JAMES PUECH,
7 sept—1m EDWARD DUPLESSIS.

300 Paniers vin de champagne, en marques bien connues, à vendre à très bas prix pour de comptant chez FRED. CHEVREMONT,
9 sep. Exchange alley, entre Conti et Bienville.

... pour Natchez, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez ...
Le paquebot régulier ... steamer ... KEE-HILL, ... partira ... Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
HYDE & COMSTOCK,
... sept No. 68, rue du Camp.

POUR ST. LOUIS ET ALTON, ET LES PORTS INTERMÉDIAIRES.

Le beau bateau à vapeur GLASGOW, capitaine Little..., partira dimanche prochain; pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
21 sept GODFREY & BLOSSMAN.

Le CORREO, capitaine J. H. Garden, partira régulièrement pour Villeré, Sauvage, dans le bayou Plaquemines; pour St. Martinville et tous les ports sur le bayou Têche, pendant tout le reste de la saison d'automne, les lundis à midi précis; et pour les Opelousas les jeudis à 4 heures de l'après midi. Pour frêt ou passage, s'adresser à THEODORE ORILLION, à Plaquemine, ou au capitaine à bord.
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
16 sept—9 No. 19, rue St. Louis.

Pour Manchester, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney, Natchez, et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur SHAKSPEARE, capitaine N. S. Waring, partira pour les ports susdits, et tous les points intermédiaires. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
14 sept—3 BURKE, WATT & Co.

POUR TAMPICO.

La goëlette fine voilière WATER WITCH, capitaine Dupeire, ayant une partie de son chargement arrêté, partira sous peu. Pour frêt et passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co.
21 sept No. 19, rue Toulouse.

POUR VERA CRUZ.

La goëlette fine voilière BETHLEHEM, capitaine Webster, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira jeudi prochain. Pour frêt de 50 barrils ou passage, s'adresser à bord ou à J. PRATS & fils. 19 sept.

POUR TAMPICO.

Le navire de première classe doublé et chevillé en cuivre, ... exprès pour le susdit port, et fera son entrée sous le nouveau tarif, si la valeur d'un fret de 200 barils lui est offert. S'adresser à
14 sept M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR TAMPICO.

La goëlette fine voilière CORA, capitaine Delvaille, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à A. M. DE MIRANDA,
14 sept rue St-Louis, No. 85.

POUR NEW-YORK.

LE navire fin voilier ELIZA & ABBY, capitaine Wade, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt de 50 balles de coton ou l'équivalent, ou bien pour passage, s'adresser à
J. A. BARELLI & Co.
ou à GEORGE BEDFORD,
14 sept. No. 22 rue Bienville.

PROSPECTUS DU PENSIONNAT TENU PAR MADAME RUFINO.

CONVAINCUS que la vie paisible de la campagne rendait les soins donnés à l'éducation beaucoup plus profitables, Monsieur et Madame Rufino se sont déterminés à se charger du pensionnat de jeunes demoiselles, à la paroisse St. Jacques, tenu précédemment par Mlle. Bornet; où, déjà, auprès d'un certain nombre d'intéressantes élèves, il cherchent à justifier par tous les moyens possibles, la confiance qu'on a bien voulu leur accorder.

Former le caractère des enfans, développer progressivement leur intelligence, mettre dans leur cœur les principes les plus purs de religion et de morale, leur inspirer cet esprit d'ordre et de modération qui sied si bien aux femmes; tel est le but de Madame Rufino, et tel doit être celui de toute personne qui se voue à l'emploi difficile autant qu'honorable auquel elle se consacre. A cette partie si essentielle de l'éducation, elle joint un cours complet de tout ce qui constitue l'instruction destinée aux femmes, et, peut être la seule qui leur convienne.

Ce cours comprend:

La lecture, l'écriture, l'arithmétique, les langues française, espagnole, anglaise; la géographie, l'histoire, la mythologie et quelques élémens de littérature.

Un jour par semaine, il y aura quelques heures consacrées aux travaux à l'aiguille.

Une maîtresse d'anglais prise d'une des meilleures pensions de Philadelphie est adjointe à cet établissement.

Les leçons de musique données par Monsieur Rufino avec un soin particulier doivent offrir aux parents, qui voudront en faire prendre des leçons à leurs enfants, l'espérance de succès.

Une dame respectable est chargée spécialement de la bonne tenue des enfants et du soin de leur santé.

Un médecin, homme de talent et d'un mérite bien reconnu vient tous les deux jours faire une visite au pensionnat.

Prix de la pension, par an.

Pour les enfans qui apprennent le piano, les frais de l'entretien des pianos y étant compris la pension est de $312
Pour celles qui ne l'apprennent pas 280
Pour la musique vocale 20
Pour celles qui apprennent l'espagnol 24 par mois.

En sus, et pour les élèves dont le linge sera blanchi à la maison, trois piastres par mois.

Plus pour les frais de classe, livre exceptés $6 par an.

Le paiement devra se faire par trimestre et d'avance.

FOURNITURES.

Chaque enfant apportera un lit large d'à peu près deux pieds et demi, le linge servant à sa personne; draps et serviettes; un couvert et un gobelet d'argent; un pot à eau avec sa cuvette; et enfin tous les objets qui peuvent leur être de première utilité. 16 sept—3

DES soumissions pour les réparations à faire au wharf de la compagnie vis-à-vis la presse, seront reçues au bureau de la dite compagnie jusqu'au 20 du courant; le soussigné donnera connaissance de l'ouvrage à faire.

Bureau de la presse d'en bas, 7 sept. 1837.
12 sept D. F. GUEX, secrétaire.

AVIS.—Est par le présent donné aux créanciers de la succession de feue dame Félicité Gaillan Dupin, décédée, épouse de M. A. B. Corcelle de présenter une note exacte de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées à Pierre Henry Colson administrateur de la dite succession.
12 sept.—3

Nouvelle Orléans, le 15 septembre 1837.

A une assemblée de la compagnie des Louisiana Greys, tenue ce jour, il a été

Résolu que cette compagnie partage sincèrement l'affliction qu'occasionne à sa famille la mort du lieutenant J. B. Stockwell, et qu'un comité soit autorisé à lui écrire une lettre de condoléance.

Résolu que les remerciemens de la compagnie des Louisiana Greys sont adressés aux différentes compagnies qui ont accompagné à leur dernière demeure, les restes de notre estimé frère d'armes, et que le secrétaire soit autorisé à en donner connaissance, par écrit, aux différens commandans de chacune des compagnies.

Résolu que les remercimens de cette compagnie soient votés aux six officiers porteurs du coin du drap.

Pour copie conforme des minutes.
SIMON CALLAGHAN,
16 sept—3 Secrétaire.

MAIRIE DE LA NELLE. ORLEANS.

Conseil de la 1ère municipalité, séance du 4 septembre, 1837.

RESOLU que le maire est et demeure autorisé à choisir dans chaque district de la 1ère municipalité deux pharmaciens, qui, sur les ordres des médecins choisis à cet effet, seront invités à livrer *gratis* les remèdes qui leur seront demandés par les médecins.

Résolu que le maire sera dûment autorisé à faire payer par le trésorier de la 1ère. municipalité, le montant des dits ordres au fur et à mesure qu'ils seront présentés par les pharmaciens qui auront fourni les remèdes.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à inviter deux médecins de chaque district de la 1ère. municipalité à donner leurs soins aux personnes indigentes qui leur seront recommandées par les aldermen de la première municipalité; en fesant savoir aux médecins dont il fera choix, que la 1ère. municipalité s'engage à reconnaître les soins qu'ils voudront bien donner aux dites personnes indigentes.

Signé PAUL BERTUS,
Approuvé le 6 septembre 1837. recorder.
Signé D. PRIEUR,
Pour copie conforme, maire.
THEARD, jr. secrét.

Conformément aux ordonnances ci-dessus, avis est donné que les personnes dont les noms suivent ont été nommées par moi; elles sont respectueusement invitées à remplir autant qu'il dépendra d'elles, les intentions bienveillantes du conseil.

Pour le premier district. Médecins, MM. McNeel et Hough; pharmaciens, MM. Sicles et Manceaux.

Pour le second district. Médecins, MM. Landreaux et Tricou; pharmaciens, MM. Dolpeuch, David et Déjean.

Pour le troisième district. Médecins, MM. Kerr et Violetti; pharmaciens, MM. Pinguet et Levaillé & Douce.

Pour le quatrième district. Médecins, MM. Vionet et Bahier; pharmaciens, MM. Martin et Ruth.

Pour le cinquième district. Médecins, MM. Debourg et Harris; pharmaciens, MM. Vignes et Gamothis. 15 septembre, 1837.
16 sept. D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
Conseil de la Première Municipalité.

Séance du 11 septembre 1837.

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à nommer immédiatement un nombre suffisant de citoyens respectables dans chacun des districts de la 1re. Municipalité, lesquels seront invités par le Maire à vouloir bien visiter les malades indigens de leurs districts respectifs, et seront autorisés en cas d'absolue nécessité à tirer sur le trésorier de la ville pour procurer des garde malades auxdites personnes indigentes, et pourvoir aux besoins indispensables, à leur état, ainsi que le prescriront les médecins.

Signé, PAUL BERTUS,
Recorder.

Approuvé le 12 septembre 1837.
Signé D. PRIEUR—Maire

Pour copie conforme,
THEARD Jnr.—Secrétaire

En vertu de la résolution qui précède, les personnes suivantes sont nommées pour remplir les fonctions mentionnées dans ladite résolution:

Premier District.
MM. Wm. McCawley, MM. Thos. Barrett.
D. Frederich, J. M. Kennedy.
S. Bertus, A. Choppard,
Second District.
P. Avegno, Duperu, père,
J. Boissière, P. Dubertrand.
Troisième District.
P. Peyroux, L. Leroy.
J. Fernandes père, F. Durel.
Quatrième District.
P. A. Rousseau, A. Dimitry,
Wm. Massey, J. F. Canonge.
Cinquième District.
Wm. Boman, B. Planché,
J. Joinsud, P. Galle,
J. A. Romer, Hy. Colsson.
Le 15 septembre 1837. D. PRIEUR—Maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que samedi, 23 du courant, dans le premier district de la dite municipalité, il sera procédé à l'élection d'un alderman pour le dit district, en remplacement de M. Stringer, démissionnaire. Cette élection aura lieu à l'hôtel de Richardson, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi; sont nommés juges inspecteurs MM. Th. Hyde et J. Collins, et greffier, M. A. Pilié.
14 sept D. PRIEUR, maire.

LE DOCTEUR HOUGH a transporté son office au No. 86, rue du Canal, près de l'Eglise Episcopale. 7 sept—3m

MISSISSIPPI Bank notes purchased at Seven per cent and Alabama bank notes at eight per cent discount, by G R STRINGER.
June 13 No 5 royal street.

AVOINE.—Quelques centaines de sacs de bonne avoine à vendre par G. DORSEY,
16 sept No. 44, Nlle. Levée.

Ventes à l'Encan:

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le premier district judiciaire de cet Etat, en date du 11 aout 1837.

Il sera vendu, le lundi 23 octobre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, sous la direction de messieurs J. Le Carpentier et L. Millaudon, syndics des créanciers de P. Pandely, les propriétés ci-après désignées, savoir:

1o. Six lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, faisant face à la rue St. Bernard, provenant de la subdivision des lots numérotés 515, 516 et 517 d'après le plan original du dit faubourg, déposé en l'étude de F. de Armas, notaire public, lesquels 6 lots de terre seront vendus conformément à un plan particulier dressé par Joseph Pilié, et qui sera exhibé au moment de la vente.

2o. Un billet dû par Juan Vivas, à l'ordre de Francisco Cannelas, de la somme de mille piastres.

Conditions—Les lots de terre, payables à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction des syndics et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Le billet, comptant.

Les actes de vente seront passés par C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 sept

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Lundi, 16 Octobre 1837, à midi, à la Bourse, située à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour cette ville et Paroisse, l'esclave ci-après décrite dépendant de la succession de feu Pierre Lafaye, SOPHIE mulâtresse, âgée d'environ 20 ans, coiffeuse et domestique de maison.

Conditions—Un an de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente par devant Louis T. Caire, notaire public. 19 sept—6

PAR BOUNY, BARNETT & GUINAULT.

IL sera vendu, samedi 7 Octobre prochain, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à la folle enchère de Mrs.

Jean Laberondi, Félix Lambert, William Dauphin fils et Thomas J. Spear, adjudicataires pour compte de Dame Athalie R. Delery son épouse; lesquels ne se sont point conformés aux conditions de l'adjudication qui leur a été faite le 25 février 1837, de 284 lots de terre situés à Tanisbourg, rive droite du fleuve, formant partie de l'habitation ci-devant Prosper Marigny, conformément à un plan dressé par John Schreiber, ingénieur, le 6 février 1837, et déposé pour recours en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, lequel plan sera exposé à la bourse le jour de la vente.

A la folle enchère de Mad. A. R. Spear,
2 Lots de terre Nos. 10 et 11 de l'ilet No. 1
A la folle enchère de M. Jean Laberondi,
1 Lot de terre No. 14 de l'ilet No. 1.
A la folle enchère de Mr. Félix Lambert,
14 Lots de terre Nos. 15 à 28 de l'ilet No. 1.
2 Lots de terre Nos. 12 et 13 de l'ilet No. 2.
2 Lots de terre Nos. 14 et 15 de l'ilet No. 2.
A la folle enchère de M. William Dauphin fils,
23 Lots de terre Nos. 22 à 44 de l'ilet No. 2.
20 Lots de terre, l'ilet entier, Nos. 1 à 30 de l'ilet 11.
30 Lots de terre do do Nos. 1 à 30 de l'ilet 16.
30 Lots de terre do do Nos. 1 à 30 de l'ilet 17.
26 Lots de terre do do Nos. 1 à 26 de l'ilet 26.
30 Lots de terre do do Nos. 1 à 30 de l'ilet 27.
30 Lots de terre do do Nos. 1 à 30 de l'ilet 28.
30 Lots de terre do do Nos. 1 à 30 de l'ilet 29.

Conditions, 1/4 à 6 mois et la balance à 1 et 2 ans de crédit à dater du 25 février 1837, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à échéance portera intérêt à raison de 10 pour cent par an sans que les acquéreurs puissent se prévaloir de cette condition pour en retarder le paiement.

Les frais de mise en possession seront à la charge des acquéreurs. Les actes de vente se passeront par-devant J. Cuvillier Not. Pub. 16 sept—10

PAR GEORGE Y. BRIGHT encanteur.

SUCCESSION DE M. S. MEEKER.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, daté du 16 août 1837, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le lundi, 16ème jour d'octobre 1837, à midi.

Un lot de terre et maisons, et améliorations qui s'y trouvent, dépendants de la succession de feu Messrs Smith Meeker, décédé: savoir—Le dit lot mesure 50 pieds de face à la rue des Français, du côté nord de la dite rue, sur 145 pieds de profondeur; le tout mesure française, entre les rues d'Amour et Craps, faubourg Marigny. Il se trouve sur le dit lot, une bâtisse en bois, composée de plusieurs appartemens, destinée pour une cuisine, et à loger des domestiques; cette bâtisse est éloignée de la rue.

Conditions comptant. L'acte de vente, pardevant W. Y. Lewis not. pub. aux frais de l'acheteur. La propriété peut être examinée avant le jour de la vente.
14 sept—6 t d e t 4, lpe

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente par le Syndic.

IL sera vendu mercredi, 27 septembre prochain, à midi, à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, daté du 19 août 1837, et sous la surveillance du syndic, les esclaves suivants, abandonnés par Harvey B. Skeels et Skeels & Goswailer à leurs créanciers.

La négresse AIME, âgée d'environ 26 ans; Aime est bonne cuisinière et domestique de maison.
Conditions comptant. 23 aout—14

PAR HEWLET & CENAS.
Vente de syndics.

IL sera vendu, le samedi 23 septembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, les esclaves suivants, abandonnés par J. W. Swain à ses créanciers.

Le nègre Henry, âgé d'environ 35 ans.
La négresse Rosine, âgée d'environ ... ans et son enfant.

Conditions: six et neuf mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction des vendeurs, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 23 aout—15

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu, le samedi 23 septembre courant, à 10 heures du matin, rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, les articles ci après dépendant de la succession de feu Pierre Lafaye, savoir:

2300 fréquins graisse,
18 caisses vin rouge St. Emilion 1830,
41 do Fruits à l'eau de vie assortis,
36 do Vin blanc Haut Barsac,
15 do Liqueurs assorties,
12 do Champagne,
71 caisses Bouchons,
11 demi pipes Eau de vie Champagne 1825,
5 do Eau de vie Cognac 1830,
11 do fine Champagne 1830,
44 barils Vin rouge, &c. &c. &c.

AUSSI—Le même jour à 4 heures de l'après midi, rue Condé, entre Madison et Dumaine, les effets mobiliers de la dite succession, tels que lit, armoire, linge de table, 3 montres et quelques bijoux, &c. &c.

Conditions—Pour toute somme au-dessous de $200 comptant, de $200 à $500, à 60 jours de crédit, et au dessus de $500, 4 mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction de l'exécuteur testamentaire.

Aucun effet ne sera livré que lorsque les billets auront été fournis, ou les marchandises payées.
12 sept—4

SOCIETE HIBERNIENNE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

A une assemblée spéciale de cette société tenue dans la chambre des comités, à l'Arcade, lundi, le 11 du courant; les personnes suivantes ont été nommées d'un comité pour assister le directeur d'office, pendant la durée de l'épidémie.

On trouvera les directeurs, aux demeures suivantes P. Power, encoignure du rail-road Pontchartrain, Chs. Dimond, rue Tchoupitoulas, en face du nouveau marché.

Nicholas Hoey, rue Bienville, entre les rues du Canal et de Chartres.

Comité d'assistance, 1ère municipalité.
Alexander Park, no. 80, rue Royale.
William Hopkins, no. 20 Vieille Levée.
John B. Wallace, no 87 rue du Canal.
Comité d'assistance, 2de. municipalité.
John White, rue Carondelet.
Michael Maher, rue Poydras.
James O'Rourke, rue Tchoupitoulas.
James Wall, à Lafayette.
Comité d'assistance, 3me. municipalité.
George Pollock, rue du Maine.
Daniel Phillips, pompe à feu.
James Roach, encoignure St. Anne et Robertson.
Les docteurs Farrell et Beatty, médecins de la société, donneront leurs soins gratuits, à tout individu et dans l'indigence, né en Irlande ou descendant de parens irlandais.

Le Dr. Beatty demeure dans la rue du Canal no. 22 maison de M. Musson.

Le Dr. Farrell, no. 42 rue du Canal, entre les rue de Chartres et de la Bourse.

Extrait conforme aux minutes.
CONNOLLY LEFFER,
12 sept—10 secrétaire.

JE crois de mon devoir de signaler au public la cure d'une fièvre putride inflamatoire que vient d'opérer en ma personne, le traitement du docteur Rapalo, que je recommande avec empressement à celles qui pourraient s'en trouver atteinte, et prie en même tems ce M. de recevoir par cette voie le témoignage de ma parfaite reconnaissance.
12 sept—4 J. BAPTISTE.

SANGSUES.

REçu par les derniers arrivages, des sangsues de premier choix, à 25 cents pièce, au dépôt rue du Quartier, no. 36, entre Condé et Levée.
12 sept—3

25,000 Sangsues de choix, reçues par les derniers arrivages, et à vendre à la pharmacie du soussigné à des prix modérés.
J. METGE,
14 sept—3 rue Royale no. 190.

LE soussigné prévient le public et ses amis, qu'il vient de recevoir par le navire Caroline, du Havre, une grande variété de chapeaux de soie noire, bretelles en gomme élastique et soie, dans le genre le plus nouveau; cravates de satin noir uni et en couleurs, stocks en crin noir dans le dernier goût, suspensoirs en soie et en coton.
LOUIS A. BARBARIN,
16 sept 103 rue de Chartres.

DOUBLONS espagnols et mexicains, à vendre par J. M. CABALLERO,
14 sept no 66, rue St. Louis.

AVIS—Les assesseurs soussignés préviennent les habitants de la 3ème. municipalité, qu'ils ont achevé leur assessement et que les tableaux des districts sont exposés depuis 10 heures du matin, jusqu'à 2 heures de l'après midi, au bureau du trésorier de la 3ème. municipalité.

Les personnes qui ont des changements à faire sont invitées à venir les faire d'ici à dix jours, terme accordé par la loi.

JUSTIN QUERRE
ADELARD DUVERNAUD
16 sept—4 D. G. MARAUD

ON offre à vendre à l'amiable une jeune négresse de 16 ans, acclimatée, parlant le français et l'anglais. Sachant faire un peu la cuisine; ainsi que blanchir, pleinement garantie.

Pour les conditions, s'adresser rue de la Douane no. 47 16 sept—3

FARINE, JAMBONS ET BEURRE.

300 BARILS Farine marque de Boulanger. 30 tierçons Jambons enveloppés, 60 fréquins Beurre de l'Ouest,

En magasins et à vendre par ORAIN & MIGNON,
16 sept—3 No. 2, Nlle. Levée.

LES soussignés reçoivent par la Caroline et offrent à vendre, belles Toilettes françaises de différentes descriptions; Lavabos do., do. Cabarets cappy ... de 3 à 12 tasses; Veilleuses ... &c. &c.
V. VIGNAUD,
16 sept rue de Chartres, No. 69.

DEMANDE DE ... MULES.

ON demande à acheter ... mules ... bien domptées. ... Adj. Quartier Maître ...
14 Sept—6

... reçus par le ... à vendre par ...
14 sept

DOUBLONS Espagnols ... à vendre par ... CABALLERO, ... rue St. Louis.
5 sept

CAFE et ... 20,000 ... de la ... à vendre par ...
5 sept